

LE DOGME EN ISLAM

الرسالة الشامية
الفصول في العقيدة

LE MESSAGE
SHAMITE

LES FONDEMENTS ESSENTIELS DE
LA CROYANCE POUR LES HABITANTS DU SHAM

TRADUCTION DU LIVRE DU CHEIKH

**ABDULAZIZ
ET-TARIFI**

Préface

Cet ouvrage est le fruit des efforts de plusieurs frères et sœurs anonymes, visant à diffuser la science de manière gratuite et explicite au plus grand nombre. L'œuvre originale a été traduite, dans le souci de retranscrire les écrits de la manière la plus fidèle possible au texte original.

Vous pouvez également participer à cette œuvre de bien en diffusant cet ouvrage au plus grand nombre, soit physiquement en imprimant la version simplifiée et en la partageant avec votre entourage ou dans les lieux de culte autour de vous, soit par le biais de la version digitale, afin de contribuer à cet acte de bien et d'obtenir une part de la récompense.

Vous pouvez accéder gratuitement à ces différentes versions (imprimable/digital) via le QR code suivant :



Nous demandons au Seigneur, le Très-Haut, d'accepter notre œuvre.

Invocations :

Louange à Allah, avec une louange qui correspond à Son mérite. Je Le remercie pour Ses faveurs, avec une gratitude qui multiplie Ses bienfaits. Je reconnais que la création est incapable de glorifier Sa grandeur comme il se doit, en raison de l'immensité de Sa connaissance qui les englobe.

Ses bénédictions sont incomparables, Ses louanges sont incessantes et incommensurables. À Lui appartiennent le premier et le dernier, et à Lui est le retour. Il n'y a de Dieu que Lui, l'Unique, sans associé, ni concurrent, ni semblable.

Je prie et salue le Prophète analphabète Muhammad, fils de Abdullah, ainsi que ses compagnons. Que la paix et les bénédictions soient sur eux.

Introduction

Louange à Allah, qui mérite toutes les louanges. Ses louanges ne peuvent être dénombrées, et Ses bienfaits ne peuvent être comptés. Il possède toute la grâce, au début comme à la fin.

Je témoigne qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration en dehors de Lui, unique et sans associé, sans égal et sans semblable. Et je témoigne que Muhammad est Son serviteur et messager. Qu'Allah prie sur lui, ainsi que sur sa famille et ses compagnons, et leur accorde la paix.

Après cela :

Voici : Une "croyance concise" dédiée aux habitants de Shâm, eux qui héritent de leur terre.

Et après eux, suite à la colonisation des chrétiens, puis aux sectes ésotériques qui ont dominé pendant environ un siècle, de grandes épreuves ont suivi, altérant de nombreux principes et branches de l'islam.

Une groupe parmi ses habitants, ainsi que d'autres, m'a demandé d'écrire pour eux une réponse à ce qui est demandé concernant le droit du serviteur au Jour du Jugement, les obligations d'Allah envers Ses serviteurs, et ce qu'Il a révélé à Noé et aux prophètes après lui. Le message de l'islam, révélé au Prophète illettré Mohammed, a été scellé par cela. Allah dit : "Il vous a légiféré en matière de religion ce qu'Il avait enjoint à Noé, ce que Nous t'avons révélé, et ce que Nous avons enjoint à Abraham, Moïse et Jésus : 'Établissez la religion ; et n'en faites pas un sujet de division.'" (Ash-Shura : 13).

Et avec l'augmentation des désirs et des ambitions, la multiplicité des passions a fait proliférer les opinions. La multitude d'opinions a entraîné la diversité des sectes et des divisions. Lorsque la langue arabe est devenue faible parmi les gens du pays et d'autres, il est devenu facile de tomber dans des interprétations erronées et des ambiguïtés, et d'introduire des justifications pour les ambiguïtés des hadiths et les versets, lorsqu'ils étaient au premier siècle et ceux qui les ont suivis après, les choses étaient plus faciles pour ceux qui sont venus après eux, ils ont trouvé ce qu'ils désiraient en termes de désirs et de doutes.

Car le doute est en réalité un désir, puis devient un doute ; puis cela devient une école de pensée suivie. Ensuite, les gens l'adoptent à l'insu de son état ou de ses débuts. Allah, Exalté soit-Il, dit : "Est-ce chaque fois qu'un messager vous apportait ce qui ne plaisait pas à vos âmes, vous vous enfliez d'orgueil ? Un groupe d'entre vous traitait (les messagers) de menteurs et un autre groupe les tuait." (Al-Baqara : 87). Ainsi, les désirs ont été mentionnés : alors ils sont devenus des mensonges ; et c'est ainsi que les sectes et les pensées égarées se produisent dans chaque nation.

Allah a révélé la vérité et la guidance à Son prophète Mohammed, et quiconque souhaite la pureté, qu'il la prenne de ses origines premières avant que les esprits ne soient troublés. Car la révélation est comme de l'eau pure ; Allah a révélé la révélation et l'a mise dans le cœur de Son prophète, puis le prophète l'a mise dans le cœur des compagnons, puis les compagnons l'ont mise dans le cœur des tabi'in (les successeurs), et chaque fois que l'éloignement augmente, la pureté diminue.

Lorsqu'elle est passée d'un récipient à l'autre, et les premiers récipients sont les plus purs ; puis du prophète aux compagnons. Muslim a rapporté dans son "Sahih", d'après Abu Musa, qu'il a dit : Le Messager d'Allah a dit : "Mes compagnons sont la sécurité pour ma

communauté. Si mes compagnons s'en vont, ma communauté recevra ce qui lui a été promis.

La religion ne doit être prise que du livre révélé et de la sunna :
"C'est Lui qui a envoyé parmi les illettrés un Messager des leurs qui leur récite Ses versets, les purifie et leur enseigne le Livre et la sagesse." (Sourate Al-Jumu'a : 2).

Et toute connaissance religieuse qui ne provient pas de ces deux sources est de l'ignorance.

La compréhension la plus correcte de la révélation : c'est la compréhension des Compagnons (رضي الله عنهم) (qu'Allah soit satisfait d'eux), qui se sont conformés à ce qu'indiquaient la révélation, l'ont appliqué et ont incarné cette compréhension. Les meilleures générations ont unanimement approuvé cette compréhension.

Chapitre 1

L'Islam : La religion d'Allah, l'Unique, n'accepte d'aucun de Ses serviteurs - qu'il soit humain ou djinn - une autre religion que l'Islam. Allah le Très-Haut a dit : "Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, elle ne sera point acceptée de lui." (Al-Imran : 85), et Il a dit : "Certes, la religion acceptée d'Allah, c'est l'Islam." (Al-Imran : 19).

L'Islam : est la religion de tous les prophètes ; Allah le Très-Haut a dit : "Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun messenger sans lui révéler : 'Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc.'" (Al-Anbiya : 25).

Allah le Très-Haut a dit : "Nous t'avons révélé comme Nous avons révélé à Noé et aux prophètes après lui, et Nous avons révélé à Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob, les tribus, Jésus, Job, Jonas, Aaron et Salomon, et Nous avons donné à David des Psaumes." (Sourate An-Nisa : 163).

"Des messagers dont Nous t'avons raconté l'histoire auparavant et des messagers dont Nous ne t'avons pas raconté l'histoire." (Sourate An-Nisa : 164).

Allah a parlé directement à Moïse et Il a envoyé des messagers comme annonciateurs et avertisseurs pour que les gens n'aient pas de preuve contre Allah après l'envoi des messagers. Allah est Puissant et Sage. (Sourate An-Nisa : 165).

Après avoir mentionné que Allah a évoqué Son prophète Noé, Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob, les tribus, Jésus, Job, Jonas, Aaron,

Salomon, David, Zacharie, Jean, Jésus, Élie, Élisée, Jonas, Loth, et Allah dit à leur sujet : “Ce sont ceux qu’Allah a guidé. Suis donc leur direction.” (Sourate Al-An’am : 90).

La religion des prophètes est la même dans ses principes fondamentaux, mais elle diffère dans certaines de ses branches ; les branches peuvent changer, mais les principes fondamentaux ne changent pas. Ainsi, Allah a envoyé Moïse et Jésus aux Enfants d’Israël. Allah a révélé l’Évangile à Jésus, confirmant certaines parties de la Torah révélée à Moïse. Jésus a dit à son peuple : “Et afin de confirmer ce qui est avant moi de la Torah, et pour vous rendre licite une partie de ce qui vous était interdit.” (Al-Imran : 50).

Craignez votre Seigneur, donc craignez Allah et obéissez-moi. (Al-Imran : 50).

Moïse et Jésus ont été envoyés à une seule nation, mais ils ont divergé sur certaines de leurs branches. Alors, comment pourraient-ils ne pas diverger dans d’autres domaines ?

Ensuite, aucune loi n’est restée intacte sans qu’elle ne subisse des altérations ; Allah le Très-Haut a dit : “Il y a parmi eux une partie qui tordent leur langue en récitant le Livre pour que vous pensiez que cela fait partie du Livre, alors que cela n’en fait pas partie. Ils disent : ‘Ceci vient d’Allah’, alors que cela ne vient pas d’Allah. Ils disent des mensonges contre Allah en le sachant.” (Al-Imran : 78).

Et Allah le Très-Haut a dit : “Ils altèrent les paroles de leurs places.” (An-Nisa : 46).

Il y avait donc un écart entre le commun des gens et l’accès à la vérité ; comme Allah l’a voulu, le moyen de correction a été une nouvelle prophétie : Allah a restauré sa religion de vérité par la

prophétie de Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Ainsi, il n'y a pas d'Islam, et il n'y a de vraie religion que la sienne. Allah le Très-Haut a dit : "Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, elle ne sera point acceptée de lui et il sera dans l'au-delà parmi les perdants." (Al-Imran : 85).

Et la mission [de Muhammad] est pour toutes les nations, humains et djinns ; Allah le Très-Haut a dit : "Nous ne t'avons envoyé que pour l'humanité entière, en tant qu'annonciateur et avertisseur." (Saba : 28).

Dans le Sahih, d'après Abu Huraira (qu'Allah soit satisfait de lui), il a dit que le Messager d'Allah (paix et bénédictions sur lui) a dit : "Par Celui qui détient l'âme de Muhammad dans Sa main, nul parmi cette communauté, que ce soit un juif ou un chrétien, n'entend parler de moi et ne croit pas en ce avec quoi j'ai été envoyé sans qu'il ne fasse partie des gens du Feu." (Rapporté par Muslim).

Et Allah a préservé le Coran de toute altération et de toute modification ; Allah le Très-Haut a dit : "En vérité, c'est Nous qui avons fait descendre le Coran, et c'est Nous qui en sommes gardiens." (Al-Hijr : 9).

Chapitre 2

L'Islam n'est expliqué et clarifié que par Allah dans Son Livre et dans la Sunna de Son Prophète (paix et bénédictions sur lui). Il n'y a donc rien de plus noble que ce qui a été transmis par le Prophète d'Allah aux gens. Avec cela, il ne s'agit que de transmettre ce qui est révélé par son Seigneur ; Allah le Très-Haut a dit : "Ô Messager, transmets ce qui t'a été révélé de la part de ton Seigneur." (Al-Ma'ida : 67) ; et sur le Prophète repose la clarification : "Le messager n'a la charge que de transmettre en toute clarté." (An-Nur : 54). Ensuite, la clarification vient également d'Allah : "Ensuite, il Nous incombe de le clarifier." (Al-Qiyama : 19).

La Sunna est donc une révélation d'Allah à Son Prophète : "Il ne prononce rien sous l'effet de la passion ; ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée." (An-Najm : 3-4). Quand le Prophète (paix et bénédictions sur lui) était interrogé, il attendait la réponse de son Seigneur avant de répondre, sauf s'il avait déjà reçu une révélation.

Tout ce qui est attribué à Allah ne vient pas nécessairement d'Allah ; en effet, les gens du Livre se sont égarés en s'efforçant de tirer des conclusions de ce qui est ambigu, tout en ignorant ce qui est clair et explicite. Allah le Très-Haut a dit au sujet du peuple du Livre : "Il y a parmi eux une partie qui tordent leur langue en récitant le Livre pour que vous pensiez que cela fait partie du Livre, alors que cela n'en fait pas partie. Ils disent : 'Ceci vient d'Allah', alors que cela ne vient pas d'Allah. Ils disent des mensonges contre Allah en le sachant.

Et ils disent ce qui est auprès d'Allah et ce qui n'est pas auprès d'Allah et ils disent des mensonges contre Allah alors qu'ils savent. (Al-Imran : 78).

Il a dit : "Ils tordent leurs langues avec le Livre pour que vous pensiez que cela fait partie du 'Livre' alors que cela n'en fait pas partie, et ils disent que cela vient d'Allah alors que cela ne vient pas d'Allah, et ils disent des mensonges contre Allah en le sachant." (Al-Imran : 78).

Chapitre 3

Le droit d'Allah : L'adorer exclusivement avec toutes les formes d'adoration ; Allah le Très-Haut a dit : "Et votre Divinité est une Divinité unique. Il n'y a de divinité que Lui, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux." (Al-Baqara : 163), et Il a dit : "Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé." (An-Nisa : 36).

Le plus grand polythéisme ne laisse à l'être humain aucun bien ; Allah le Très-Haut a dit : "En effet, il t'a été révélé, ainsi qu'à ceux qui t'ont précédé : 'Si tu associes [à Allah], ton œuvre sera certes vaine et tu seras très certainement du nombre des perdants.'" (Az-Zumar : 65).

Et cette adresse est faite au Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), alors comment en serait-il autrement pour quelqu'un d'autre que lui ?

Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne des associés. À part cela, Il pardonne à qui Il veut. Celui qui associe à Allah [d'autres divinités], Allah lui interdit le Paradis ; et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoueurs !" (Sourate An-Nisa : 48). Et Il dit : "Certes, ceux qui ont mécru et obstrué le chemin d'Allah, Il leur rendra leurs œuvres vaines." (Sourate Muhammad : 1).

Quant à ceux qui ont mécru et sont morts mécréants, il ne leur sera jamais pardonné par Allah." (Sourate Muhammad : 34).

"Et quiconque meurt en état de mécréance, c'est dans le Feu qu'il demeurera éternellement. Ceux-là auront sur eux la malédiction d'Allah, des anges et de tous les humains." (Sourate Al-Baqara : 161).

“Ceux qui ont mécru et sont morts mécréants, la malédiction d’Allah, des anges et de tous les humains pèse sur eux.” (Sourate Al-Baqara : 161).

Et peut-être que le mécréant sera utile aux gens dans sa vie ; alors cette utilité pour lui provient d’Allah comme le sont les autres bénéfiques de la création : comme le soleil, la lune, le vent et les nuages, qui sont plus bénéfiques pour les gens. Car la mécréance est envers Allah, et non envers la nature, et la punition est due à son rejet de la vérité d’Allah, sans contredire la vérité de la nature.

Chapitre 4

La foi et la mécréance : Ce sont deux noms et deux jugements venant d'Allah, le seul. Personne n'est déclaré mécréant sans preuve et explication de Lui. Les gens sur terre sont divisés en deux catégories pour cela : croyants et mécréants. Allah, le Très-Haut, a dit : "C'est Lui qui vous a créés : certains d'entre vous sont mécréants et certains sont croyants." (Sourate At-Taghabun : 2).

Les jugements sur eux sont ceux qu'Allah a révélé dans Son Livre et la Sunna de Son Prophète.

Quant aux hypocrites, ils sont :

- Soit des mécréants qui ont caché la mécréance et montré la foi ; comme celui qui montre la foi en Allah, en Son Livre et en Son Messenger, et intérieurement, il est un menteur. Et cela est : l'hypocrisie majeure
- Quant aux musulmans, ils cachent la désobéissance et montrent l'obéissance ; comme celui qui montre la fidélité dans l'engagement et cache la trahison.

Il montre la vérité dans ses paroles et cache son contraire. C'est cela : la petite hypocrisie. L'hypocrite est traité comme les musulmans en apparence, selon ce qu'il montre.

Et la base est dans les biens du croyant et son sang : l'inviolabilité, tandis que le mécréant est permis ; cela n'est pas absolu. Ainsi, le mécréant qui a un pacte, sa sécurité et son sang sont inviolables. Si le croyant le tue, il sera puni après son arrestation.

Et n'est mécréant que celui qui rejette Allah et Son Messager :

- Celui qui traite Allah ou Son Prophète de menteur, que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui.
 - Ou celui qui se moque d'eux ; Allah, le Très-Haut, a dit : "Dis : Est-ce d'Allah, de Ses versets (le Coran) et de Son Messager que vous vous moquiez ? Ne vous excusez pas : vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru." (Sourate At-Tawba : 65-66).
 - Ou celui qui s'oppose et ne se soumet pas à eux.
 - Ou celui qui rejette catégoriquement un des jugements de l'Islam.
- Ou mentir à propos d'Allah ; Allah, le Très-Haut, a dit : "Ceux qui nient les versets d'Allah et les rencontrent ne croient pas, ils désespèrent de Ma miséricorde et ceux-là auront un châtiment douloureux." (Sourate Al-Ankabut : 68). Et Il a expliqué l'injustice par la mécréance.
- Ou diriger l'adoration à autre qu'Allah ; Il a dit : "Quiconque invoque, avec Allah, une autre divinité sans preuve évidente, son compte ne sera rendu qu'à son Seigneur. En vérité, les mécréants ne réussissent pas." (Sourate Al-Mu'minun : 117).

Que cette adoration soit exclusivement pour autre qu'Allah, ou partagée avec Allah ; tout cela est mécréance.

Allah, le Très-Haut, a dit : "Et ils adorent en dehors d'Allah ce qui ne leur nuit ni ne leur profite, et ils disent : 'Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah.' Dis : 'Informerez-vous Allah de ce qu'Il ne sait pas dans les cieux et sur la terre ?' Pureté à Lui, Il est au-dessus de ce qu'ils Lui associent." (Sourate Yunus : 18).

- Ou attribuer à autre qu'Allah ce qui est exclusivement à Allah, comme la législation et le jugement, en déclarant licite et illicite ; car la législation et le jugement sont nommés par Allah une adoration. Il a dit : "Le jugement n'appartient qu'à Allah. Il a ordonné que vous n'adoriez que Lui." (Sourate Yusuf : 40).

- Ou revendiquer pour autre qu'Allah la connaissance de l'invisible, comme l'astrologie et la science des étoiles. Allah a dit : "Dis : Nul dans les cieux et sur la terre ne connaît l'invisible, sauf Allah." (Sourate An-Naml : 65).
- Ou prétendre que la création, la gestion, la vie et la mort appartiennent à quelqu'un d'autre. Allah, le Très-Haut, a dit : "Ont-ils assigné à Allah des associés qui ont créé comme Sa création, si bien que cette création leur semble identique ? Dis : Allah est le Créateur de toute chose, et c'est Lui l'Unique, le Dominateur Suprême." (Sourate Ar-Ra'd : 16).
- Et également, celui qui prend les mécréants comme alliés, en dehors des croyants, par amour et par soutien. Allah a dit : "Et quiconque parmi vous les prend pour alliés, devient des leurs." (Sourate Al-Ma'idah : 51).

Et celui qui a la possibilité de connaître l'Islam, mais qui le laisse et s'en détourne par choix, est mécréant, même s'il était ignorant de la vérité.

Parce qu'il est ignorant d'une ignorance qu'il pouvait élever, mais qu'il n'a pas élevé. C'est pourquoi Allah a dit à propos des polythéistes : 'Mais ceux qui ont mécru se détournent délibérément.' (Sourate Al-Anbiya : 24). Il a ainsi mentionné qu'ils sont ignorants par choix.

Et Il a dit : 'Et ceux qui ont mécru se détournent de ce dont ils étaient avertis.' (Sourate Al-Ahqaf : 3). Et de ce fait, la connaissance humaine des détails de la vérité et le fait de s'en détourner après l'avoir entendue ne les excuse pas. C'est la raison pour laquelle la plupart des égarés parmi les nations se détournent volontairement de la vérité, l'entendent partiellement, et s'en détournent, ignorant volontairement ses détails."

Le manque de réflexion sur les preuves cosmiques et législatives est une caractéristique de la plupart des mécréants. Allah, le Très-Haut, a dit : 'Combien de signes dans les cieux et la terre passent-ils à côté sans qu'ils ne prêtent attention !' (Sourate Yusuf : 105). Et Il a dit :

‘Mais leurs cœurs sont distraits de cela, et ceux qui ont commis des injustices dissimulent des conversations secrètes.’ (Sourate Al-Mu’minun : 71).

Ainsi, se détourner tout en ayant une connaissance superficielle ne fait pas tomber les droits des gens entre eux ; alors comment cela ferait-il tomber le droit d’Allah, le Très-Haut ?

La raison, si elle ne s’arrête pas pour réfléchir aux versets, manquera les objectifs de ce qui est manqué, selon sa capacité. Elle ne profite pas, même si l’argument est clair et évident chaque jour : ‘Et Nous avons fait du ciel un toit protégé, et pourtant ils se détournent de ses signes.’ (Sourate Al-Anbiya : 32).

L’homme se trompe en pensant que son éloignement des détails de la vérité, et le fait de les laisser derrière son dos, l’excuse de leurs conséquences.

Et la raison de ce détournement est soit l’orgueil, soit l’insouciance et le plaisir ; c’est pourquoi, lorsque les épreuves et les tribulations descendent sur lui, elles enlèvent son orgueil, lui ôtent son plaisir, il voit la vérité et retourne vers elle.

Chapitre 5

La foi : parole, action, et conviction ; et ces trois constituent l'intégralité de la foi ; tout comme le Maghreb comporte trois unités de prière ; si une seule est manquée, elle ne sera pas appelée Maghreb, et de même, si l'une des composantes de la foi est manquée - parole, action, ou conviction - elle ne sera pas appelée foi.

La vérité de ces trois éléments est que la perte de l'un d'eux annule la foi ; cela est spécifique à la charia mohammadienne ; il ne s'agit pas d'une simple conviction d'amour pour le bien des gens et la paix loin de la tromperie, car cela est préféré par la majorité des âmes, même si elles ne croient pas en l'existence de leur Créateur. Ce qui est voulu ici est la parole et l'action du cœur :

Parole du cœur : c'est croire qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration excepté Allah, et que Muhammad est le Messager d'Allah, et que ce qu'il a apporté de la part de son Seigneur est la vérité.

L'action du cœur : aimer Allah, et Son Prophète, et la religion de l'Islam, et aimer ce qu'Allah et Son Prophète aiment, et être sincère dans Son adoration.

Et la parole du cœur n'est pas limitée aux expressions générales de bien : comme la véracité dans le discours, la douceur dans le discours avec les parents, offrir la salutation, guider le chemin pour l'égaré ; car cela est aimé de toute âme, même si elle est mécréante envers Allah, niant Son existence. Ce qui est voulu, c'est ce qui est spécifiquement lié au message mohammadien et ses actions : prononcer les deux témoignages, les prières, le tasbih (la glorification d'Allah) et le takbir (la proclamation de la grandeur d'Allah).

Et l'action n'est pas limitée aux actions générales de bien : comme honorer les parents, enlever les obstacles du chemin, nourrir les pauvres, secourir les opprimés, et honorer les invités ; car cela est apprécié par l'âme, même sans foi. Ce qui est voulu par l'action, c'est l'action spécifiquement liée au messager Mohammad, comme la prière, la zakat, le jeûne, le hajj, et autres.

Et les œuvres de bien qui ont été partagées par tous les messages célestes et qui ont été indiquées par la nature humaine ; comme l'amour du bien pour les gens, la véracité dans le discours, la gentillesse envers les parents, nourrir les pauvres, enlever les obstacles du chemin, et des actes similaires - augmentent la foi avec la sincérité envers Allah. Cependant, leur absence n'annule pas la foi, et leur présence ne signifie pas nécessairement la foi. Elles ne prouvent que la bonne nature humaine, qui est la création sur laquelle l'homme a été créé et qui est la plus proche de l'acceptation de la vérité : 'La nature (fitra) qu'Allah a originellement donnée aux hommes.' (Sourate Ar-Rum : 30).

La foi : elle augmente et diminue ; elle augmente avec l'obéissance et diminue avec la désobéissance ; et elle ne disparaît que par la mécréance et l'association. Allah, le Très-Haut, a dit : 'Les vrais croyants sont ceux dont les cœurs frémissent quand le nom d'Allah est mentionné, et quand Ses versets leur sont récités, cela fait augmenter leur foi.' (Sourate Al-Anfal : 2). Et Il a dit : 'Et ceux qui ont cru, leur foi a été renforcée.' (Sourate Al-Mudathir : 31). Et Il a dit : 'C'est Lui qui a fait descendre la sérénité dans les cœurs des croyants, afin qu'ils ajoutent foi à leur foi.' (Sourate Al-Fath : 4).

La foi ne s'établit après la mécréance que par :

- La croyance : C'est-à-dire la certitude avec le cœur, ce qui est l'attestation par le cœur et l'amour d'Allah et de Son Messager, ainsi que ce qu'Allah et Son Messager aiment.
- La parole de la langue.
- L'acte des membres.

Et celui qui atteste avec son cœur, et parvient à prononcer avec sa langue, mais ne prononce pas, n'est pas croyant.

Et celui qui atteste avec son cœur, et prononce avec sa langue, et parvient à accomplir les actes que la Shari'a de Muhammad (paix et bénédictions soient sur lui) exige, mais ne les accomplit pas, n'est pas croyant.

Et celui qui veut prononcer ou accomplir les actes, mais n'en a pas la capacité, Allah a dit : "Allah n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité." [Al-Baqara : 286] et Il a dit : "Allah n'impose à une âme que ce qu'elle peut supporter." [At-Talaq : 7]

Lorsque le musulman commet une des annulations de sa foi - que ce soit par parole, acte ou croyance - sa foi entière est annulée. Car la foi est constituée de trois choses : la parole, l'acte et la croyance. C'est comme les trois unités de prière du Maghrib. Si le prieur commet une annulation de sa prière ou une invalidation de celle-ci dans une des unités, toute sa prière est annulée, même s'il accomplit le reste des unités correctement. Et cela ne contredit pas notre parole que l'augmentation de la foi par l'obéissance et sa diminution par les désobéissances et les péchés majeurs et mineurs. De même que l'invalidation de la prière en entier par une seule invalidation ne contredit pas le fait que l'augmentation de celle-ci par les œuvres pieuses telles que la sincérité, la crainte révérencielle, la position debout en prière et la récitation du Coran. Regarder vers le ciel et étendre les bras comme les chiens et autres de ces choses ne constituent des annulations de la foi que ce que le législateur (Shari') a défini comme tel, et de même pour l'invalidation de la prière. Regarder vers le ciel et étendre les bras comme les chiens n'annule pas la prière, mais ça diminue sa récompense.

Chapitre 6

Allah possède des attributs élevés et de beaux noms, et personne ne sait de Lui ce qu'Il connaît de Lui-même. Nous nions ce qu'Il a nié de Lui-même, et nous affirmons pour Lui ce qu'Il a affirmé pour Lui-même, dans Son Livre et dans la Sunna de Son Prophète (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui). Nous nions de Lui toute imperfection et défectuosité, et nous affirmons pour Lui toute signification de perfection et d'éloge. Nous ne décrivons pas comment Il est, nous ne L'assimilons pas et nous ne L'égalisons pas.

Et quiconque Le décrit par une déficience spécifiée, nous nions cette déficience de Lui, comme Allah nie de Lui-même le compagnon et l'enfant. Allah le Très-Haut a dit : « Comment aurait-Il un enfant, alors qu'Il n'a pas de compagne ? » (Sourate al-An'am : 101), et Il a dit : « Il n'a jamais engendré, ni n'a été engendré » (Sourate al-Ikhlâs : 3), et nous nions de Lui ce que les Juifs Lui ont attribué de l'avarice. Allah le Très-Haut a dit : « Les Juifs disent : "La main d'Allah est fermée." Leurs mains sont fermées et ils sont maudits pour ce qu'ils ont dit. Au contraire, Ses deux mains sont largement ouvertes. » (Sourate al-Ma'idah : 64).

Et nous affirmons ce qui est venu dans la révélation : les attributs et les noms. Nous établissons leur réalité et nous comprenons une partie de leur sens, mais nous n'ajoutons rien à cela. Car Allah n'a rien de semblable, comme Allah le Très-Haut l'a dit : « Il n'y a rien qui Lui ressemble ; et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant. » (Sourate Ash-Shura : 11).

Il n'est pas permis de comparer les attributs d'Allah à quelque chose, car l'analogie implique nécessairement des branches et des fondements. Or, Allah est Unique et n'a pas d'équivalent ; Il n'a ni branche, ni fondement, ni origine pour Le comparer à quoi que ce soit. Il est unique, il n'engendre pas et n'a pas été engendré, et il n'y a personne qui Lui soit égal.

Les esprits sont des instruments qu'Allah a créés et ils mesurent ce qu'ils entendent en fonction de ce qu'ils voient. Ils entendent les informations sur Allah à travers ce qu'Il a révélé de Lui-même et ne L'ont pas vu auparavant. Ils mesurent cela en fonction des exemples les plus proches de ce qu'ils ont vu. Chaque esprit imagine ce qu'il a vu auparavant et l'interprète en fonction de ce qu'il observe. Allah, cependant, n'a pas d'équivalent parmi toutes les choses perceptibles. Nous ne privons donc pas Allah de Ses noms ou de Ses attributs à cause de cette analogie erronée.

Quand quelque chose de faux traverse les esprits, nous voulons le nier en niant l'attribut ou le nom qu'Allah a exalté de Lui-même. Nous répliquons à cette fausse analogie par un rejet correct. Nous nions la signification mauvaise qui traverse les esprits et affirmons ce qu'Allah a décrit et nommé de Lui-même, sans aucune défectuosité. Allah le Très-Haut a dit : « Il sait ce qui est devant eux et ce qui est derrière eux, et ils ne peuvent L'embrasser de leur science. » (Sourate Ta-Ha : 110), et Il a dit : « Les regards ne peuvent L'atteindre, cependant qu'Il saisit tous les regards. » (Sourate Al-An'am : 103).

Allah, exalté soit-Il, est établi sur Son trône au ciel ; Allah, exalté soit-Il, a dit : « Il est le Premier et le Dernier, l'Apparent et le Caché, et Il est, de toutes choses, Omniscient. » (Sourate Al-Hadid : 3). « C'est Lui qui a créé les cieux et la terre en six jours, puis Il S'est établi sur le Trône ; Il sait ce qui pénètre dans la terre et ce qui en sort, ce qui descend du ciel et ce qui y monte, et Il est avec vous où que vous soyez. Allah observe parfaitement ce que vous faites. » (Sourate Al-Hadid : 4).

Ainsi, Son établissement sur Son Trône est affirmé, et Sa connaissance embrasse toute chose.

Il a également informé de Sa proximité avec Ses serviteurs : Il est avec eux par Sa science, Son ouïe et Sa vue, comme Allah, exalté soit-Il, a dit : « Et Il est avec vous où que vous soyez. » (Sourate Al-Hadid : 4) ; et Il est avec Ses alliés par Son soutien et Son aide, comme Il a dit à Moïse et Aaron : « N'ayez pas peur, Je suis avec vous : J'entends et Je vois. » (Sourate Ta-Ha : 46).

Allah possède la volonté parfaite et complète pour toutes choses. Ce qu'Il veut est, et ce qu'Il ne veut pas n'est pas. Nous affirmons cette volonté pour Lui comme Il l'a affirmé pour Lui-même, et nous ne spéculons pas sur ce qui va au-delà de cela, comme le font ceux qui se livrent à des hypothèses et à la combinaison de contradictions et autres. Allah le Très-Haut a dit : « Telle est la volonté d'Allah. Allah fait ce qu'Il veut. » (Sourate Aal-Imran : 40), et Il a dit : « Mais Allah fait ce qu'Il veut. » (Sourate Al-Baqara : 253), et Il a dit : « Celui qui est sur le Trône, le Tout-Glorieux. » (Sourate Al-Buruj : 15-16).

Nous affirmons pour Lui ce que le texte de la révélation a établi et nous nous arrêtons à cela. Nous nions ce que la raison indique comme étant une déficience. Si cela n'est pas mentionné dans le texte, comme la tristesse, les pleurs, la faim et la soif, nous nions cela.

Chapitre 7

Le Coran est la parole d'Allah : Il l'a véritablement prononcée, avec ses lettres, ses versets et ses sourates. Nous ne disons pas : « C'est une expression avec un sens » ou « C'est une narration de Lui ». Nous disons qu'Il l'a révélé en parlant quand Il l'a voulu. Allah, exalté soit-Il, a dit : « Et Allah a parlé à Moïse de vive voix » (Sourate An-Nisa : 164), et Il a dit : « Et lorsque Moïse vint à Notre rendez-vous et que son Seigneur lui parla » (Sourate Al-A'raf : 143). Et Sa parole est Son dire : « Et Allah dit la vérité » (Sourate Al-Ahzab : 4).

La parole d'Allah est préservée dans les poitrines. Elle est récitée par les langues, et elle est écrite dans les écrits. Allah, exalté soit-Il, a dit : « Mais c'est des versets clairs, [préservés] dans les poitrines de ceux à qui le savoir a été donné » (Sourate Al-Ankabut : 49).

La parole d'Allah est entendue par l'oreille. Si l'un des polythéistes cherche ta protection, alors protège-le, afin qu'il entende la parole d'Allah, puis fais-le parvenir à son lieu de sécurité. (Sourate At-Tawba : 6). Avec le message transmis par le messenger d'Allah (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui), il n'a pas quitté le fait d'être la parole d'Allah.

Le Coran est également écrit dans les lignes. Allah, exalté soit-Il, a dit : « Écrit sur des feuillets déployés » (Sourate At-Tur : 2-3). Allah l'a préservé dans la Tablette protégée auprès de Lui. Allah, exalté soit-Il, a dit : « Il est certes un Coran glorieux, dans une Tablette bien protégée » (Sourate Al-Buruj : 21-22), et Il a dit : « C'est en effet un Livre précieux, un Guide et une Miséricorde pour les bienfaisants » (Sourate Az-Zukhruf : 4).

Et le fait qu'il soit écrit dans des lignes ne le fait pas sortir du fait d'être la parole d'Allah. Que ce soit dans le parchemin, le papier ou l'encre, tout cela est créé. Allah, exalté soit-Il, a dit : « Même si Nous avons fait descendre sur toi un écrit sur parchemin, et qu'ils l'avaient touché de leurs mains, ceux qui ne croient pas auraient

certainement dit : “Ce n’est que de la magie évidente” » (Sourate Al-An’am : 7). Il a fait du livre quelque chose, et du parchemin quelque chose d’autre.

Et Allah, exalté soit-Il, a dit en confirmant que le Coran est Sa parole, et même s’il était écrit avec des plumes créées et de l’encre créée : « Même si tous les arbres de la terre se transformaient en plumes et que la mer, avec sept autres mers en plus, se transformaient en encre, les paroles d’Allah ne s’épuiseraient pas » (Sourate Luqman : 27), et Allah, exalté soit-Il, a dit : « Dis : “Si la mer était une encre pour écrire les paroles de mon Seigneur, elle s’épuiserait avant que les paroles de mon Seigneur ne soient épuisées, même si Nous lui apportions son équivalent en renfort” » (Sourate Al-Kahf : 109)

Ce que les plumes écrivent et ce qu’elles n’écrivent pas, tout cela est la parole d’Allah de la même manière

Et quiconque dit : « La parole d’Allah est créée » a mécré, car la parole est un attribut de Ses attributs, et Allah a distingué entre Sa parole et Sa création. Allah, exalté soit-Il, a dit : « En vérité, votre Seigneur est Allah, qui a créé les cieux et la terre en six jours, puis S’est établi sur le Trône, dirigeant l’affaire. Il n’y a aucun intercesseur sauf après Sa permission. Tel est Allah, votre Seigneur ; adorez-Le donc. Ne vous rappelez-vous pas ? » (Sourate Al-A’raf : 54).

Allah a distingué entre Sa parole et Sa création, et ce sont les cieux et la terre, le soleil et la lune, les étoiles et les astres. Et Il a distingué entre Son ordre, qui est Sa parole, et ce qu’Il a ordonné parmi les créatures, comme Allah, exalté soit-Il, a dit : « Ses créatures sont soumises à Son ordre » (Sourate Al-A’raf : 54). Et Allah a créé les voix des récitateurs, et cela en créant les lèvres, la langue, la gorge, l’air et les mouvements. Et cela n’empêche pas que ce qui est entendu soit la parole d’Allah, exalté soit-Il. Allah, exalté soit-Il, a dit : « Et il y avait parmi eux un groupe qui écoutait la parole d’Allah » (Sourate Al-Baqara : 75). Ce qui est entendu est la parole d’Allah, même si c’est la voix du réciteur. Comme l’ont dit certains savants : « La voix du réciteur est créée, mais la parole du Créateur est incréée.

Chapitre 8

Avec la réunion de la révélation et de la raison, la vérité légale se dévoile. La révélation sans la raison est déficiente, tout comme la raison sans la révélation. Si l'un d'eux est absent, la connaissance de la vérité est diminuée. Et s'il y a un conflit apparent entre la révélation et la raison, la révélation est prioritaire sur la raison, car la révélation est la science du Créateur parfait, tandis que la raison est la science de la créature imparfaite.

La raison est comme la vue, et la révélation est comme la lumière ; le voyant dans l'obscurité ne bénéficie pas de sa vue sans lumière, et l'homme intelligent ne bénéficie pas de sa raison sans révélation. La lumière guide l'œil, et la révélation guide la raison. La perfection de la raison et de la révélation complète la guidance et la clairvoyance ; tout comme la vue se complète lorsque la lumière est présente.

“Celui qui était mort et que Nous avons ramené à la vie et à qui Nous avons donné une lumière pour marcher parmi les gens, est-il comparable à celui qui est dans les ténèbres sans en sortir ?” (Les Bestiaux : 122).

L'homme intelligent bénéficie de son intelligence dans sa vie, tout comme les animaux bénéficient de leur instinct de vol ou de marche. Ils se déplacent, se nourrissent, se reconnaissent et trouvent leur chemin sur la terre. Ils connaissent leurs ennemis et leurs alliés.

Cependant, l'être humain ne peut pas être guidé uniquement par son intelligence dans les détails - il doit se tourner vers son Seigneur par la révélation envoyée à Ses prophètes. Il ne peut atteindre cette guidance qu'avec cette révélation, sinon il reste dans l'obscurité.

“Allah est l’allié de ceux qui croient : Il les fait sortir des ténèbres vers la lumière. Quant à ceux qui ne croient pas, leurs alliés sont les Taghouts qui les font sortir de la lumière vers les ténèbres” (Al-Baqara : 257).

Le verset dit : “Il les fait sortir...” car ils entrent dans l’obscurité. De même que la lumière est unique, bien que ses sources soient multiples - lumière et feu - ainsi la révélation est unique bien que ses formes soient multiples : livre et tradition. Allah le Très-Haut dit : “Ô vous qui croyez, obéissez à Allah et obéissez au Messager” (An-Nisa : 59).

Et quiconque dit : « Je ne crois que ce que ma raison comprend », a rejeté le jugement d’Allah, et ce que la raison ne comprend pas, je ne crois pas en lui

La raison précède la révélation, ce que la raison ne comprend pas ne signifie pas son absence ou son inexistence, mais c’est au-delà de ce que la raison peut comprendre. Pour la raison, il y a une limite, tout comme pour la vue, il y a une limite au-delà de laquelle elle ne peut aller, et pour l’ouïe, il y a une limite au-delà de laquelle elle ne peut entendre. Ainsi, celui qui ne voit pas, entend ou voit au-delà de ce que la raison, la vue et l’ouïe peuvent atteindre, il est au-delà des étoiles et des constellations qu’il ne peut voir.

Chapitre 9

La loi divine seule détermine ce qui est permis et ce qui est interdit, avec sagesse et connaissance. Sa législation est destinée à améliorer la religion et le monde. Rien ne peut être modifié ou abrogé sans sa permission, et ce en tout lieu et tout temps.

Nous ne distinguons pas entre sa législation dans les affaires religieuses et mondaines ; toutes ses obligations sont à la fois religieuses et mondaines :

- Religieuses : comme la prière, le jeûne, le pèlerinage, le rappel de Dieu, et l'entretien des mosquées.
- Mondes : comme la vente, le mariage, le divorce et les héritages.

Et quiconque les distingue (les deux), en décrétant que le jugement appartient à Allah pour la vie religieuse, et pour d'autres (jugement) pour la vie mondaine : il a mécru ; car la législation entière appartient à Allah seul.

Il en est de même de celui qui rend légitime ce qui est légitime pour un autre, comme celui qui rend légitime la prosternation pour un autre : « Le jugement n'appartient qu'à Allah » [Joseph 12:40], « Vous n'adorez que Lui » [Joseph 12:40].

Ainsi ont mécru les enfants d'Israël : ils ont pris leurs rabbins et leurs moines pour des seigneurs en dehors d'Allah, et le Messie, fils de Marie, alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu unique ; il n'y a de divinité que Lui, exalté soit-Il au-dessus de ce qu'ils associent à Lui.

[Le repentir 9:31] : Et ils ont associé. Ainsi leur acte fut un acte de polythéisme.”

Et Allah a révélé Son Livre, et Il a légiféré Sa législation, et Il sait ce qui arrive en termes de conditions, et ce qui s’est passé comme événements ; comme Il sait et voit l’état et le temps où Sa législation est descendue de manière égale ; Sa science ne diminue pas en raison d’un événement ; parce qu’Il est dans un temps passé, et Il n’augmente pas Sa science en raison d’un événement parce qu’Il est dans un temps présent ; car la science du passé, du futur, et du présent sont égales chez Lui ; Gloire à Lui et Très-Haut.

Et quiconque pense que le jugement d’Allah est valable pour le temps où il a été révélé uniquement, et que pour les autres temps, les gens doivent légiférer ce qu’ils voient comme approprié même si cela contredit le jugement d’Allah, celui-là a mécré ; car une telle personne pense que la perception humaine varie entre ce qui est observé et ce qui est caché, et croit donc que le jugement d’Allah peut changer. Il présume ainsi que la connaissance d’Allah est semblable à celle des créatures et qu’elle se limite à la situation présente. Cela constitue un acte de mécréance et de l’associationisme. Et la connaissance d’Allah est égale en ce qui concerne les choses cachées et les choses visibles.

“Le Connaisseur de l’invisible et du visible, et Il est au-dessus de ce qu’ils Lui associent.” [Les croyants : 92]

Et le jugement d’Allah dans le visible est semblable à Son jugement dans l’invisible ; Il dit, exalté soit-Il : “Dis : ‘Ô Allah, Créateur des cieux et de la terre, Connaisseur de l’invisible et du visible, Tu jugeras entre Tes serviteurs au sujet de ce en quoi ils divergeaient.’” [Les groupes : 46]

Il juge entre Ses serviteurs sur ce en quoi ils divergeaient.”

Et quiconque sépare le jugement de la religion du jugement de la vie mondaine, et considère que Allah légifère pour la religion, et que l'homme légifère pour la vie mondaine, comme le disent les laïcs - il a ainsi instauré deux législations, et la législation appartient à Allah seul. "Croyez-vous donc en une partie du Livre et rejetez-vous une autre partie ?" [La vache : 85] ; quiconque rejette une partie de la révélation, il a mécru en totalité.

Allah a ordonné de juger entre les gens avec ce qu'Il a révélé à Son Messager صلى الله عليه وسلم du Livre et de la sagesse : "Et juge entre eux d'après ce qu'Allah a révélé, et ne suis pas leurs passions, et prends garde qu'ils ne t'éloignent d'une partie de ce qu'Allah t'a révélé." [La table servie : 49] ; et ce qui est voulu par le jugement dans les conflits et les disputes entre eux, ce qui est voulu par la fitna (t'éloignent) : la sortie du jugement d'Allah exalté soit-Il.

Et ce qui est resté silencieux concernant les détails de la révélation, alors les spécialistes de l'ijtihad peuvent le détailler, à condition que cela ne contredise pas un jugement d'Allah de manière certaine.

Et le jugement des gens et leur choix opposé au jugement d'Allah ne prévaut pas, même si le jugement des peuples est avancé.

Sinon, les prophètes seraient alors sortis de la vérité, car ils auraient divergé contre un peuple uni par le faux, ou leur majorité les aurait suivis.

Chapitre 10

“Allah a déterminé les mesures des créatures avant leur création, et chaque créature a été créée avec une mesure fixée avant son existence ; Allah, exalté soit-Il, a dit :

‘Et Il a créé toute chose et Il en a déterminé avec exactitude la mesure’ [Le Discernement : 2],

‘Nous avons créé toute chose avec mesure’ [La Lune : 49],

‘Et toute chose auprès d’Allah a sa mesure précise’ [Les Coalisés : 38].

Allah a fixé les destins, le bien et le mal ; ainsi, dans le ‘Sahih’, il est dit que le Prophète صلى الله عليه وسلم a dit : ‘Et crois en le destin, qu’il soit bon ou mauvais.

Et la science de Allah est nécessaire pour Sa détermination ; il ne détermine les destins que celui qui les connaît, et Il ne connaît leurs détails et leurs subtilités, leurs lieux et leurs temps, leur commencement et leur fin, que celui qui les a créés.

Allah, exalté soit-Il, a dit : ‘Afin que vous sachiez qu’Allah est puissant sur toute chose, et qu’Allah a embrassé toute chose de (Son) savoir.’ [Le Divorce : 12], et Il a dit : ‘Ne sait-Il pas ce qu’Il a créé, alors que c’est Lui le Compatissant, le Parfaitement Connaisseur.’ [Le Royaume : 14].

Et quiconque nie Sa détermination nie Sa science, et quiconque nie Sa science nie Sa détermination.”

Et les mesures des créatures sont écrites auprès d’Allah dans un Livre ; Allah, exalté soit-Il, a dit : ‘Nous n’avons rien omis d’écrire dans le Livre.’ [Les Bestiaux : 38], et Il a dit : ‘Et toute chose, Nous l’avons recensée dans un registre évident.’ [Ya-Sin : 12].

Et Allah a créé deux types d'êtres :

- Ce qui est contraint sans choix pour lui ; comme les planètes et les étoiles.

et ceux qui ont une volonté et un choix ; comme les humains, les djinns et les anges ; Il ne les a pas dirigés sans choix, en les contraignant à désobéir et en les punissant pour cela.

Et si leur choix n'était pas dirigé, ils seraient partenaires avec Lui dans l'action et la volonté ; mais Il leur a donné une volonté sous Sa volonté : 'Ceci est un rappel pour les mondes, pour celui d'entre vous qui veut suivre le droit chemin ; mais vous ne pouvez vouloir que si Allah, le Seigneur des mondes, le veut.' [L'Obscurcissement : 27-29]

Et Allah a créé les serviteurs et ce qu'ils font ; Allah a dit : 'Allah vous a créés, vous et ce que vous faites.' [Les Rangés : 95-96]"

Et Il a créé les causes et leurs effets comme Il a créé leurs raisons. Ceci implique l'étendue de Sa science et l'immensité de Sa sagesse dans l'application des lois et de l'ordre de l'univers.

Il n'est pas permis que la raison s'arrête de croire en ce qu'elle ne comprend pas en termes de sagesse et de réalité du décret d'Allah ; car la règle dépasse ce que peut contenir la raison. La raison est comme un récipient, et certaines règles sont comme l'eau de mer, le récipient ne peut pas la contenir, même si on la verse dedans, à cause de son abondance, de sa profondeur et de son immensité.

Et certaines règles ne font qu'augmenter la perplexité en y réfléchissant longuement ; comme la vision qui ne fait qu'augmenter la confusion et l'étonnement lorsqu'on regarde longuement le soleil de midi.

Chapitre 11

La mort est une vérité : “Tout ce qui est sur elle [la terre] doit disparaître, et seule subsistera la Face de ton Seigneur, plein de majesté et de noblesse.” [Le Tout Miséricordieux : 26-27].

La foi : la foi en ce qui se passera après elle, conformément à ce qui est venu dans la révélation, la tentation de la tombe, son châtement et ses délices.

La foi en la résurrection et la sortie des tombes : Allah, exalté soit-Il, a dit : “Et on soufflera dans la Trompe, et voilà que de leurs tombes ils se précipiteront vers leur Seigneur.” [Ya-Sin : 51].

Et celui qui doute de cela est mécréant envers Allah ; quant à ceux qui ont mécru, ils disent : “L’heure ne nous viendra pas.” Dis : “Mais si ! Par mon Seigneur, elle vous viendra.” [Saba’ : 3].

Ils diront : “Quand cela ?” Dis : “Peut-être est-ce proche.” [Le discernement : 16].

Et parmi les croyances :

La foi en le jugement : Allah, exalté soit-Il, a dit : “Nous placerons les balances exactes pour le Jour de la Résurrection, et aucune âme ne sera lésée en rien, même si ce n’est que le poids d’un grain de moutarde, Nous l’apporterons. Et il suffit que Nous soyons les juges.” [Les Prophètes : 47].

Et la foi en la récompense et le châtement, le Paradis et l’Enfer : Allah, exalté soit-Il, a dit : “Quant à ceux qui sont destinés au malheur, ils seront dans le Feu ; là, ils ont des soupirs et des sanglots.” [Houd : 106]. Et Il a dit : “Quant à ceux qui sont destinés au bonheur, ils seront dans le Paradis.” [Houd : 108].

Et les mécréants en Enfer, et les croyants au Paradis, comme Allah, exalté soit-Il, a dit : “Quant à ceux qui ont mécru, je les châtierai d’un dur châtement ici-bas et dans l’au-delà, et ils n’auront point de secoureurs.” [Al Imran : 56]. Et quant à ceux qui ont cru et ont fait de bonnes œuvres, Il leur donnera leurs récompenses. Allah n’aime pas les injustes.” [Al Imran : 57].

Et la foi est obligatoire en tout ce qui a été établi par le texte concernant l’au-delà : comme le Pont (As-Sirât), la Balance (Al-Mizân), le Bassin (Al-Hawd), et les livres des œuvres mentionnant les bonnes et les mauvaises actions.

Chapitre 12

Et s'attacher à la communauté est obligatoire, et il n'y a pas de communauté sans chef.

L'imam des musulmans doit être obéi en obéissance à Allah : "Ô vous qui avez cru ! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement." [Les Femmes : 59]. Et Sa parole : "D'entre vous" signifie : parmi les musulmans.

Il n'est pas permis qu'un mécréant soit imam, ni que l'on lui prête serment d'allégeance, et l'obéissance ne devient obligatoire que par ce qui maintient la droiture parmi les gens et non par ce qui relève des affaires mondaines.

Et si le dirigeant n'est pas un savant, il doit consulter un savant pour que l'affaire de la religion et du monde soit bien dirigée : 'Et quand leur parvient une nouvelle rassurante ou alarmante, ils la diffusent. S'ils la rapportaient au Messager et à ceux d'entre eux qui détiennent le commandement, ceux qui cherchent à savoir l'auraient apprise de la meilleure manière.' [Les Femmes : 83] ; et seul un savant peut tirer des conclusions.

Il n'est pas permis de se rebeller contre lui, ni de disputer son autorité, ni de perdre patience face à son injustice ; tant qu'il n'apparaît pas clairement de la mécréance évidente ; dans le 'Sahih' d'après Umm Salama (qu'Allah soit satisfait d'elle), d'après le Prophète صلى الله عليه وسلم : 'On désignera des dirigeants sur vous, et vous verrez des choses que vous désapprouverez.' Ils dirent : 'Que nous ordonnes-tu de faire ?' Il dit : 'Remplissez vos obligations envers eux et demandez à Allah ce qui est à vous.'

Et il se conseil avec science et sagesse, avec ce par quoi Gabriel (l'Ange) est venu, ou ce qu'il cache, pour que les âmes s'en satisfassent ; ainsi, dans le 'Sahih' d'après Tamim ad-Dari, le Prophète صلى الله عليه وسلم a dit : 'La religion, c'est le conseil sincère.' Nous avons

dit : 'Pour qui ?' Il a dit : 'Pour Allah, Son Livre, Son Messenger, les dirigeants des musulmans et leurs gens ordinaires.'

Il n'est pas permis de suivre ses défauts, de révéler ses erreurs qui lui sont propres, de diffuser ses semblables et ses péchés, et il clarifie cela entre lui et lui-même

Et s'il a rendu légitime une mauvaise action aux gens et l'a diffusée, alors s'il sait qu'il y a une preuve pour lui entre lui et lui, il revient, se repent et répare ; il doit clarifier cela aux gens. Sinon, il doit clarifier cette mauvaise action aux gens, car cela est une obligation pour leur conseil, pour leur religion et leur droit, jusqu'à ce que la législation ne soit pas altérée et que la religion ne soit pas changée. Ainsi, le conseil sincère est pour Allah, Son Livre, Son Messenger, les dirigeants des musulmans et leurs gens ordinaires ; et cela est une priorité sur tout autre droit.

Et il n'est pas approprié pour le savant de se retirer des affaires des gens, de leurs préoccupations et de leurs bonnes actions, et son ascétisme louable dans ce monde, si cela est pour son propre bénéfice, et son ascétisme concernant les parts des gens dans ce monde n'est pas louable ; il doit défendre l'opprimé même avec un dirham, et nourrir l'affamé même avec un fruit car le savant a une autorité

la réforme des affaires mondaines des gens sont des portes pour la réforme de leur religion ; le Prophète صلى الله عليه وسلم n'a pas levé la tête pour les trésors de ce monde, et malgré cela, il s'efforçait pour affranchir les captifs et autres avec de petites sommes d'argent, et il prêchait parmi les gens à ce sujet.

Chapitre 13

La lutte armée continuera jusqu'au Jour du Jugement; elle ne sera jamais levée de la terre tant que le Coran sera récité; ainsi, il est rapporté dans le "Sahih" de Jâbir : le Prophète (paix et bénédiction d'Allah sur lui) a dit : "Une partie de ma communauté ne cessera de combattre pour la vérité, ils seront victorieux jusqu'au Jour du Jugement."

Il n'est pas requis pour le djihad de défense la présence d'un imam, ni l'établissement de son intention pour lever le préjudice et repousser l'attaque, ce qui est obligatoire. Même si la défense est pour l'honneur, l'âme ou les biens, il est rapporté dans le "Sunan" : "Celui qui est tué en défendant ses biens, son sang, son honneur ou sa religion est un martyr."

Et il est obligatoire de repousser les envahisseurs pour l'honneur, la vie et les biens, que les envahisseurs soient polythéistes ou musulmans ; ainsi, il est rapporté dans le "Nasa'i", de Qabus, de son père, qui a dit : "Un homme est venu au Prophète (paix et bénédiction d'Allah sur lui) et a dit : 'Ô Prophète, un homme veut prendre mes biens ?' Il a répondu : 'Rappelle-le à Allah.' L'homme a demandé : 'Et s'il ne se rappelle pas ?' Le Prophète a dit : 'Appelle à l'aide ceux qui t'entourent parmi les musulmans.' L'homme a demandé : 'Et s'il n'y a personne autour de moi parmi les musulmans ?' Le Prophète a dit : 'Demande l'aide du souverain.' L'homme a demandé : 'Et si le souverain est loin de moi ?' Le Prophète a dit : 'Combat pour protéger tes biens jusqu'à ce que tu sois parmi les martyrs de l'au-delà ou que tu protèges tes biens.'

Il est obligatoire dans le djihad de demande d'avoir l'intention d'élever la parole d'Allah ;

Dans le "Sahih", d'après Moussa Al-Achari, qu'Allah soit satisfait de lui, un homme est venu voir le Prophète (paix et bénédiction d'Allah sur lui) et a dit : "Ô Messager d'Allah, un homme combat pour le butin, un homme combat pour être mentionné, et un homme combat pour montrer sa place ; lequel d'entre eux est dans le chemin d'Allah ?" Le Prophète (paix et bénédiction d'Allah sur lui) a dit : "Celui qui combat pour que la parole d'Allah soit la plus haute, alors il est dans le chemin d'Allah."

Il est obligatoire d'obéir à l'imam (gouverneur) dans ce qui est permis et obéi, sans désobéissance à Allah ; dans le "Sahih", le Prophète (paix et bénédiction d'Allah sur lui) a dit : "Celui qui m'obéit, obéit à Allah, et celui qui me désobéit, désobéit à Allah, et celui qui obéit à mon émir, m'obéit, et celui qui désobéit à mon émir, me désobéit."

Chapitre 14

Les meilleures personnes après les prophètes : les compagnons de Mohammed (paix et bénédictions d'Allah sur lui), à travers lesquels la révélation est venue. Allah, le Très-Haut, a dit : "Mohammed est le messager d'Allah. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux. Tu les vois inclinés, prosternés, recherchant la grâce d'Allah et Son agrément." (Al-Fath : 29).

Tout comme les prophètes ont des rangs différents, les compagnons aussi ont des rangs différents. Le rang le plus bas des prophètes est supérieur au rang le plus élevé des compagnons, et le rang le plus bas des compagnons est supérieur au rang le plus élevé des suivants (tabi'in).

Les meilleurs des compagnons sont les premiers et les premiers à avoir cru : ceux qui ont cru au Prophète (paix et bénédictions d'Allah sur lui) pendant la période de faiblesse sont plus proches que ceux qui ont cru pendant la période de force. Ceux qui ont cru avant la conquête (de La Mecque) sont meilleurs que ceux qui ont cru après.

Allah, le Très-Haut, a dit : "Ne sont pas égaux parmi vous ceux qui ont dépensé et combattu avant la conquête (de La Mecque) (et ceux-là sont plus hauts en degré) que ceux qui ont dépensé et combattu après (la conquête). Cependant, à tous, Allah a promis la meilleure récompense. Et Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites." (Al-Hadid : 10).

Et Allah, le Très-Haut, a dit : "Les tout premiers [croyants] parmi les émigrés et les auxiliaires et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, Allah les agréa, et ils L'agrèrent." (At-Tawbah : 100).

Les meilleurs parmi les premiers sont les dix promis au Paradis, et les meilleurs d'entre eux sont les quatre califes bien guidés ; ensuite

ceux qui ont assisté à Badr, ensuite ceux qui ont prêté serment sous l'arbre (à Hdaybiya), car Allah, le Très-Haut, a dit : "Allah a agréé les croyants quand ils t'ont prêté serment sous l'arbre. Il a su ce qu'il y avait dans leurs cœurs et a fait descendre sur eux la quiétude, et Il les a récompensés par une victoire proche." (Al-Fath : 18).

Dans le "Sahih", il est rapporté de Jâbir : Le Messager d'Allah (paix et bénédiction d'Allah sur lui) a dit aux gens de l'arbre : "Vous êtes les meilleurs des habitants de la terre." Et ils étaient mille quatre cents.

Les compagnons ont porté la révélation et transmis la religion, et leur critique revient à couper le lien de la religion et à semer le doute sur ce qu'ils ont transmis. Ils sont la sécurité après le Prophète (paix et bénédiction d'Allah sur lui), comme il est mentionné dans le hadith authentique où le Prophète (paix et bénédiction d'Allah sur lui) a dit : "Mes compagnons sont la sécurité pour ma communauté. Si mes compagnons disparaissent, ma communauté connaîtra ce qui lui a été promis

Ils ne sont pas infallibles, et il n'est pas permis de prendre leurs erreurs comme prétexte pour les critiquer. On doit éviter de ressusciter les différends qui ont eu lieu entre eux sauf pour en tirer des enseignements juridiques et des leçons. On doit les regarder avec respect et excuses, car les compagnons, même s'ils ont divergé, sont meilleurs que ceux qui les ont suivis, car Allah leur a attribué le mérite pour leur bon accompagnement du Prophète (paix et bénédiction d'Allah sur lui) et Il n'a pas simplement attribué ce mérite à l'un d'eux plutôt qu'à un autre. Les différends entre eux sont dus à l'ijtihad pour lequel ils sont récompensés, même s'ils ont commis des erreurs. Les différends avec le Prophète (paix et bénédiction d'Allah sur lui) sont dus à l'injustice et Allah les en a exonérés. Au contraire, ils l'ont accompagné avec bonté et par cela, ils ont surpassé les autres.

Et les différends parmi les compagnons sont des sujets sensibles ; si on en ouvre la porte, cela s'étendra à tous ceux qui viendront après eux. C'est pourquoi les suivants et leurs successeurs se sont

abstenus de ce qui est arrivé entre eux. Omar ibn Abdelaziz a été interrogé sur Ali et Othman, ainsi que sur la bataille du Chameau et ce qui s'est passé entre eux. Il a répondu : "Ce sont des sangs qu'Allah a épargnés de mes mains et je déteste tremper ma langue dedans."

Et personne ne sera interrogé au Jour du Jugement sur ce qui est arrivé entre eux ; on ne sera interrogé que sur la validation de leurs mérites et de leurs vertus.

Chapitre 15

Nous ne déclarons pas mécréant quelqu'un parmi les gens de la qibla pour un péché, sauf s'il s'agit de mécréance.

Parmi les actes de mécréance : insulter Allah.

L'insulter est une grande forme de mécréance, car le polythéisme rabaisse Allah au rang de la pierre. En Allah, le Très-Haut, dit : "Par Allah, nous étions certes dans un égarement évident, quand nous vous mettions à égalité avec le Seigneur des mondes." (Les Poètes : 97-98). Insulter Allah est pire que de l'associer à la pierre.

L'insulter est une mécréance grave, et la mécréance augmente et diminue, comme la foi. Allah, le Très-Haut, dit : "Quant à ceux qui croient, cela ne fait qu'accroître leur foi." (At-Tawbah : 37). Et Il dit : "Quant à ceux qui ont mécru, il y a sur eux le malheur, et Il leur a augmenté la mécréance." (An-Nahl : 88).

L'insulter est une mécréance grave, et la mécréance augmente et diminue, comme la foi. Allah, le Très-Haut, dit : "Quant à ceux qui croient, cela ne fait qu'accroître leur foi." (At-Tawbah : 37). Et Il dit : "Quant à ceux qui ont mécru, il y a sur eux le malheur, et Il leur a augmenté la mécréance." (An-Nahl : 88).

Et Allah, le Très-Haut, dit : "Ce sont eux les vrais perdants." (Al-Imran : 90). Mais leur augmentation et diminution ne les feront jamais sortir du feu, et n'allégeront ni ne diminueront leur châtement. Allah, le Très-Haut, dit : "Ceux qui ont mécru et obstrué le chemin d'Allah, Nous leur ajouterons un châtement par-dessus leur châtement, pour avoir semé la corruption." (An-Nahl : 88).

Nous ne témoignons pour personne en particulier qu'il est au Paradis ou en Enfer, sauf ceux pour qui le Prophète (paix et bénédiction d'Allah sur lui) a témoigné. Nous témoignons que celui qui meurt en croyant est parmi les gens du Paradis, et celui qui meurt en mécréance est parmi les gens du Feu.

Chapitre 16

La véritable liberté : se libérer de l'esclavage de toute autre à part celle d'Allah (essaye de reformuler). Certains comprennent la liberté comme étant la libération de l'ordre d'Allah, de la législation divine et de l'esclavage des désirs. Allah, le Très-Haut, dit : "As-tu vu celui qui prend sa passion pour sa divinité, et Allah l'égaré sciemment, scelle son ouïe et son cœur, et place un voile sur sa vue ? Qui donc le guidera après Allah ? Ne réfléchissez-vous donc pas ?" (La Genouillère : 23).

Et quiconque souhaite pour l'homme de faire et de dire ce qu'il veut, quand il veut, est en réalité asservi par ses désirs et son diable. L'homme est créé comme serviteur ; s'il ne devient pas serviteur d'Allah, il deviendra inévitablement serviteur d'autre chose, et il n'y a pas d'alternative !

Et s'il n'y avait sur terre qu'un seul homme, Allah ne lui imposerait pas les limites pour le meurtre, la fornication, la calomnie et le vol ; et il ne serait pas tenu de baisser les yeux devant les choses interdites, de respecter les droits d'héritage et les lois sur les biens, tout comme il ne serait pas interdit pour lui de commettre la fornication, l'usure et autres, même s'il n'y avait personne d'autre de son espèce avec lui. Et plus les gens augmentent en nombre, plus la vie devient difficile. Même si la lune était seule, Allah n'aurait pas encore établi un ordre pour elle, pour qu'elle synchronise ses mouvements avec ceux du soleil, de la terre et des étoiles. Et plus il y a de galaxies, plus la difficulté augmente.

Allah, le Très-Haut, dit : "Il couvre le jour par la nuit qui poursuit celui-ci sans arrêt, ainsi que le soleil et la lune et les étoiles, soumis à Son ordre. N'est-ce pas à Lui qu'appartient la création et l'ordre ? Béni soit Allah, Seigneur de l'univers." (Al-Araf : 54)

Et Il dit : "Le soleil ne peut rattraper la lune, ni la nuit devancer le jour. Chacun vogue dans une orbite." (Yasin : 40)

Les lois de l'islam sont venues pour organiser la religion et le monde, et quiconque cherche à s'en écarter mérite le châtime

Chapitre 17

Entrer dans l'islam est obligatoire, mais en sortir est une apostasie :
"Et quiconque d'entre vous renie sa religion et meurt mécréant..."
(Al-Baqarah : 217).

"Ceux-là, leurs œuvres deviennent vaines ici-bas comme dans l'au-delà, et ceux-là sont les gens du Feu : ils y demeureront éternellement." (Al-Baqarah : 217).

Et la servitude envers Allah est le but de la création et de l'existence. Quiconque permet de sortir de cela ne croit pas en ce but ultime de la création ; il n'est donc pas permis de sortir de l'ordre établi par la religion et la loi, et il n'est pas permis de sortir de la servitude envers Allah ! Cette affirmation affaiblit le but de la création, voire le fait disparaître de son cœur. Allah dit : "Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent." (Adh-Dhariyat : 56).

Celui qui a créé les humains et les djinns dans ce monde pour qu'ils L'adorent, les ressuscitera dans l'au-delà pour les juger selon leurs actions et les récompenser ou les punir. Qu'Allah améliore notre état et nos biens ! Que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur notre Prophète Muhammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons

Notes

Nous nous contentons de ce qui précède à titre de résumé et de concision, et non pas de manière détaillée et exhaustive, car le lieu du détail est dans un autre contexte, et par volonté de diffusion et de simplification, nous avons traité ces questions de manière concise.

Je demande à Allah, Gloire et Majesté à Lui, de nous accorder à vous et à nous la satisfaction, et que la paix et les bénédictions soient sur notre Prophète Muhammad, ainsi que sur sa famille, ses Compagnons, et ceux qui les suivent avec bienfaisance jusqu'au Jour du Jugement.